

Schéma de mise en valeur de la mer Golfe du Morbihan

Dossier d'enquête publique



B – Evaluation environnementale du SMVM

Annexe 1 : Croisement orientations stratégiques – actions du projet de révision du SMVM du golfe du Morbihan

Croisement orientations stratégiques – actions du projet de révision du SMVM du golfe du Morbihan

3 enjeux SMVM	8 priorités SMVM	20 orientations SMVM	Intitulé actions SMVM	
ENJEU 1 Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire	1.1 Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique développement durable	1.1.1 Soutenir et valoriser les activités primaires dans une logique de développement durable	1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	
			2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	
			3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	
			4 : Étudier la fonction « halieutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver	
			5 : Maintenir une forte pression de contrôle en organisant des actions ciblées et coordonnées de police	
			6 : Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir	
		1.1.2 Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique	7 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	
			8 : Promouvoir la pratique des sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe	
			9 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement	
			10 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime	
	1.2 Améliorer la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages	1.2.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les risques de pollution générés par les activités et les usages	11 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe	
			12 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR	
			13 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation	
			14 : Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux	
		1.2.2 Maintenir des conditions hydrosédimentaires favorables à la navigation, aux mouillages, à la stabilisation des parcs conchylicoles et des plages, à la conservation des habitats naturels	15 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et espèces	
			16 : Adapter le survol aux enjeux du Golfe	
			17 : Limiter les espèces exotiques envahissantes	
		1.2.3 Protéger et valoriser les écosystèmes	18 : Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes	
			19 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation	
			20 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique	
1.2.4 Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine culturel remarquables du Golfe, sources d'attraction touristique	21 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale			
	22 : Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages			
1.2.5 Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux	23 : Améliorer la connaissance des interactions entre biodiversité et usages et leurs effets cumulés, tout en impliquant les acteurs			
	24 : Définir des zones à vocation prioritaire			
ENJEU 2 Gestion intégrée de l'espace et des ressources	2.1 Assurer une coexistence équilibrée des activités et usages sur le plan d'eau et sur le littoral	1.3.1 Améliorer la connaissance de la fréquentation du bassin dans l'espace et dans le temps	25 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage	
			1.3.2 Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages, mieux apprécier le cumul des pressions	26 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités
				27 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe
		28 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer		
		2.2 Gestion spécifique îles et îlots	2.1.1 Garantir un équilibre entre les activités productives, de loisirs, touristiques et émergentes	29 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques
				30 : S'assurer de la qualité du balisage dans les zones les plus fréquentées
	2.1.2 Garantir un équilibre terre-mer des activités et des équipements		31 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés	
			32 : Favoriser la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral	
	2.3 Accès au littoral	2.1.3 Garantir la sécurité des usagers sur le plan d'eau	33 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	
			34 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de déstassement par rapport au sentier littoral	
2.2.1 Mettre en place une stratégie de gestion durable des îles et îlots		35 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux		
		36 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants		
ENJEU 3 Anticiper et intégrer les transitions écologique, énergétique, économique sociétale sur le territoire du Golfe	3.1 Réussir la transition énergétique sur le territoire du Golfe	2.3.1 Favoriser et maîtriser l'accès au littoral	37 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques	
			2.3.2 Gérer et développer le sentier littoral dans le respect de son statut	38 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe
	2.3.3 Favoriser les modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes	39 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe		
		3.2 Favoriser l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique	3.2.1 Développer la connaissance, capitaliser les expériences en cours	40 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe
	3.2.2 Décliner de manière opérationnelle la stratégie nationale de gestion trait de côte			41 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification
	Leviers transversaux pour la mise en œuvre des orientations	Les fondamentaux du SMVM	42 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe	
		42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM		

Enjeux environnementaux EES	Milieu naturel				Milieu physique						Milieu humain										Effets cumulés par action
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	E11	E12	E13	E14	E15	E16	E17	E18	E19	E20	
	Avifaune (espèces et habitats)	Ecosystèmes littoraux et marins	Continuités écologiques	Iles et îlots	Qualité sanitaire (activités, usages et produits De la mer)	Eutrophication	Micro-polluants organiques et métalliques	Équilibres et dynamiques hydro sédimentaires	Nuisances sonores aériennes et sous-marines	Gaz à effet de serre et polluants de l'air	Paysages (marins, littoraux et sous-marins) et patrimoine culturel maritime	Maison et développement durable des activités et usages de la mer et de l'exploitation des ressources marines	Déchets en mer et sur le littoral	Risques littoraux (naturels ou technologiques) et pollutions accidentelles	Sécurité maritime des usagers du plan d'eau	Anticipation et adaptation au changement climatique	Consommation d'espace	Consommation énergétique et développement des énergies renouvelables	Gestion intégrée et durable de la mer et du littoral	Acquisition et diffusion de la connaissance	
Intitulé actions SMVM																					
1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	+	+	+	+							+	++	+?			+?	++		+	+	
2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	+?	+?	+				+	++			++	+	+?						+	++	
3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	+	+	+	+	+										+				+	++	
4 : Étudier la fonction « halleutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver	+?	+?	++		+			++		+	+	+	+						+	++	
5 : Maintenir une forte pression de contrôle en organisant des actions ciblées et coordonnées de police		++													++						
6 : Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir		++						++					++	+	+				++	++	
7 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	+	++	+	+				++							+				+	++	
8 : Promouvoir la pratique des sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identifié du Golfe	+	++	+	+				++	+	+		++	+	+	+			+	++	++	
9 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement		++	+	+				++			++	+	++						++	++	
10 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime	+	+			++	++	++	+			+	++	++	++					+	++	
11 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe					++	++	++					++	++							++	
12 : Favoriser la mise en place d'un plan infra-TOLMAR	++	++	+	+	+		+	+			+	+	+?						+?	++	
13 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation	+?	+?		+			+	+			+	+		+	+				+	+	
14 : Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux	++	++	++	++				+			+	+	+						+	+	
15 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et espèces	++	++	+	+				+	+	+	+	+			+				+	+	
16 : Adapter le suivi aux enjeux du Golfe	++	++						++							+				+	+	
17 : Limiter les espèces exotiques envahissantes	+?	+?						+	+?	+?		+			+	+		+?	+?		
18 : Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes	++	++	+		+	+	+		+		+	+	+	+					+	+	
19 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation			+	+							++	++			+	+			+	++	
20 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique	++	++	+	+			+				++				++				++	+	
21 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale	++	++	++	+			+	+	+			+	+	+		+			+	+	
22 : Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages	+	+	+	+	+	+	+	+	+			++	+	+	+				+	+	
23 : Améliorer la connaissance des interactions entre biodiversité et usages et leurs effets cumulés, tout en impliquant les acteurs	++	++				+	+	+	+	+	+	+	+	+		+			+	+	
Définition des zones à vocation prioritaire	+?	+?	+	+				+	+		+	++	+		+	+			++	+?	
24 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage															++				+		
25 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités	+?	+?	+?	+				++			+	++	+		+	+			+	+	
26 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe	+?	+?	+?								+	+		+	+				++	+	
27 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer	+?	+?	+?												++		+		+		
28 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques	+	+		+											++						
29 : S'assurer de la qualité du ballage dans les zones les plus fréquentées												+?			++						
30 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés	+	+		++								+		+	+				+	+?	
31 : Favoriser la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral	+?	+?	+?		+?		+?		+?	+?		++			+	+?	+	++	+	+	
32 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	+	+	+								++		+						+		
33 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral	+	++	+							+	++		+						+	+	
34 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau visé les déplacements doux	+	+	+					+	++						+			++	+	+	
35 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants	+	+					+		++	++		+		+	++			++	+	++	
36 : Favoriser le partage d'expériences en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques		+								++					++			++	+	+	
37 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (ENR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe	+?	+?	+?	+?			+?			++	+?				++			++	+	+	
38 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe		+			+					+		+			++				+	+	
39 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe												+		+	++	+			+	+	
40 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification	-?	+?	+?	+?				++					++	++	++	+			++	+	
41 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe					+						+?							+?	++	+?	
42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM											+?							+?	++	+?	
Effets cumulés des actions																					

Légende

++	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu qu'elle CIBLE
+	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu
	L'action n'a PAS D'EFFET sur l'enjeu, ou des effets MARGINAUX
+?	L'action pourrait avoir des effets négatifs, ce qui souleve des POINTS DE VIGILANCE
-	L'action a des effets NEGATIFS sur l'enjeu, ce qui nécessite la mise en œuvre de mesures ERC

Enjeux environnementaux EES	Milieu naturel				Milieu physique			
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
	Avifaune (espèces et habitats)	Écosystèmes littoraux et marins	Continuités écologiques	Îles et îlots	Qualité sanitaire (activités, usages et produits De la mer)	Eutrophisation	Micro-polluants organiques et métalliques	Équilibres et dynamiques hydrosédimentaires
Intitulé actions SMVM								
1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	L'impératif d'intégration environnementale est pris en compte pour les nouvelles constructions ou extensions d'équipements, et dans la gestion des concessions (remise à l'état naturel en fin de concession)	L'impératif d'intégration environnementale est pris en compte pour les nouvelles constructions ou extensions d'équipements, et dans la gestion des concessions (remise à l'état naturel en fin de concession)	L'impératif d'intégration environnementale est pris en compte pour les nouvelles constructions ou extensions d'équipements, et dans la gestion des concessions (remise à l'état naturel en fin de concession)	L'impératif d'intégration environnementale est pris en compte pour les nouvelles constructions ou extensions d'équipements, et dans la gestion des concessions (remise à l'état naturel en fin de concession)				
2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	Intégrer à la réflexion les incidences sur l'avifaune, et vigilance particulière sur les risques d'impact de l'activité en baie de Sarzeau (lien avec action 23)	Vigilance particulière sur les risques d'impact de l'activité en baie de Sarzeau (lien avec action 23)	Gestion des ouvrages anciens et traitement de la fin des concessions				Gestion des déchets ostréicoles (schéma des structures) avec promotion des bio-matériaux	Améliorer les pratiques de pêche à pied tendra à réduire les détériorations des habitats de l'estran
3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	Peut avoir des effets positifs indirects sur l'avifaune par l'introduction de nouveaux habitats/lieux de nourrerie	Peut avoir des effets positifs indirects sur les écosystèmes par l'introduction de nouveaux habitats/lieux de nourrerie	Expérimentation espèce ou technique avec étude impact préalable Valorisation par diversification	Peut réduire les pressions sur la frange littorale des îles et îlots	Peut améliorer la résilience sanitaire des produits de la mer			
4 : Étudier la fonction « halieutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver	Intégrer à la réflexion les incidences sur l'avifaune, et vigilance particulière sur les risques d'impact de l'activité en baie de Sarzeau (lien avec action 23)	Vigilance particulière sur les risques d'impact de l'activité en baie de Sarzeau (lien avec action 23)	L'adaptation des règles de pêche et la création de zones de conservation halieutique est favorable à la préservation ou restauration de la trame bleue marine		L'adaptation des pratiques et leur encadrement à un effet indirect positif sur la qualité sanitaire des produits de la mer			Améliorer les pratiques de pêche à pied tendra à réduire les détériorations des habitats de l'estran
5 : Maintenir une forte pression de contrôle en organisant des actions ciblées et coordonnées de police		Contribue au développement de la pêche durable						
6 : Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir		Viser une pratique durable de la pêche de loisir (limitation des captures, amélioration des pratiques, protection des habitats et espèces associées, préservation des chaînes trophiques)					Pourrait réduire le nombre de sorties en mer des navires de plaisance à moteur, et donc les risques de pollution par ces derniers (hydrocarbures)	Réduit l'impact de la pêche de loisir à pied sur certains fonds marins intertidiaux (moins de pêcheurs et/ou pratiques moins impactantes)
7 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	+	Les habitats de l'estran moins détériorés et moins perturbés seront plus favorables aux espèces qui en dépendent (lieu de vie, d'alimentation, ...) ce qui facilite aussi la recolonisation/le maintien d'espèces maillons des réseaux trophiques	+	+			Pourrait réduire le nombre de sorties en mer des navires de plaisance à moteur, et donc les risques de pollution par ces derniers (hydrocarbures)	Améliorer les pratiques de pêche à pied tendra à réduire les détériorations des habitats de l'estran
8 : Promouvoir la pratique des sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe	+	Tendra à réduire les impacts négatifs des activités maritimes sur le milieu marin						
9 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement	Installation mouillage écologique sur les emplacement actuels	L'arrêt de la perturbation de certains fonds marins favorisera la restauration d'habitats et de espèces associées et le bon fonctionnement des réseaux trophiques ; limitera l'arrachage de zostères par les lignes de mouillages et les navires	La restauration induite d'habitats de zones littorales (habitats pour les juvéniles notamment) et des autres habitats pourrait contribuer à renforcer certains stocks halieutiques		Les règlements des ZMEL peuvent organiser la récupération des eaux noires		Les règlements des ZMEL peuvent organiser la récupération des eaux noires et fonds de cale, l'interdiction d'usage de certains produits (ex : détergents non biodégradables)	Viser la réduction des impacts négatifs des mouillages sur les fonds marins
10 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime	La réduction attendue des pollutions et des déchets sera bénéfique à la biodiversité (espèces et habitats) et aux réseaux trophiques : moins de colmatage, d'étouffement, moins de maillons perturbés	La réduction attendue des pollutions et des déchets sera bénéfique à la biodiversité (espèces et habitats) et aux réseaux trophiques : moins de colmatage, d'étouffement, moins de maillons perturbés par les déchets, etc.			Interdiction des rejets d'eaux grises et noires des navires, des carénages « sauvages », mise aux normes des aires de carénage, abandon des antifouling chimiques. La réduction des déchets en mer attendue pourrait réduire la contamination des produits de la mer, liée à la dégradation de certains déchets (plastiques, ...)	Interdiction des rejets d'eaux grises et noires des navires, des carénages « sauvages », mise aux normes des aires de carénage, abandon des antifouling chimiques. La réduction des déchets en mer attendue pourrait réduire la contamination des produits de la mer, liée à la dégradation de certains déchets (plastiques, ...)	Interdiction des rejets d'eaux grises et noires des navires, des carénages « sauvages », mise aux normes des aires de carénage, abandon des antifouling chimiques. La réduction des déchets en mer attendue pourrait réduire la contamination des produits de la mer, liée à la dégradation de certains déchets (plastiques, ...)	La réduction des déchets attendue sera bénéfique pour les fonds marins (moins de colmatage, étouffement)
11 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe					Pourrait permettre d'améliorer le suivi de la qualité des eaux côtières, suivre de nouvelles substances, et chercher à en réduire les apports	Pourrait permettre d'améliorer le suivi de la qualité des eaux côtières, suivre de nouvelles substances, et chercher à en réduire les apports	Pourrait permettre d'améliorer le suivi de la qualité des eaux côtières, suivre de nouvelles substances, et chercher à en réduire les apports	
12 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR	en cas de pollution, limitation des impacts indirects des opérations et des risques d'impacts directs sur les habitats et espèces	en cas de pollution, limitation des impacts indirects des opérations et des risques d'impacts directs sur les habitats et espèces	en cas de pollution, limitation des impacts indirects sur les trames	en cas de pollution, limitation des risques d'impacts indirects sur les rivages des îles et îlots	en cas de pollution, limitation des impacts indirects sur les trames		La réduction des déchets en mer attendue pourrait réduire la contamination du milieu liée à la dégradation de certains déchets (plastiques, ...)	La réduction des déchets attendue sera bénéfique pour les fonds marins (moins de colmatage, étouffement)
13 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation	point de vigilance : zones d'extraction et de dépôt, période de travaux, modalité d'accès (risques de dérèglements des espèces et de dégradation des habitats naturels)	point de vigilance : zones d'extraction et de dépôt, période de travaux, modalité d'accès (risques de dérèglements des espèces et de dégradation des habitats naturels)		Peut réduire les effets de vagues et de battillage sur les rives des îles et îlots situés en bordure des chenaux de navigation dragués	Permettrait de réduire la remobilisation de contaminants dans le milieu marin (choix techniques et/ou planification)	Permettrait de réduire la remobilisation de contaminants dans le milieu marin (choix techniques et/ou planification)		Pourrait réduire les perturbations des fonds sensibles et du transport sédimentaire (par la planification et les choix techniques) et contribuer à maintenir le caractère maritime de baies fermées (limiter l'envasement)
14 : Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux	Mise en place de protection forte si enjeu Étude d'opportunité de modification des aires protégées	En favorisant la complémentarité et la connexion des AMP, la mesure permet d'aider au maintien des populations et habitats dans un bon état dans l'ensemble du milieu marin, et au bon fonctionnement des réseaux trophiques	Favorise directement la protection et la reconquête des corridors écologiques	Révision des APB îlots du Golfe du Morbihan pour les adapter aux enjeux				
15 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et espèces	Permet de limiter les pressions anthropiques	Permettra la préservation d'habitats et de espèces associées (notamment si la stratégie prévoit de limiter ces manifestations en secteurs sensibles et/ou de les interdire en période sensible)	Baisse du seuil pour la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000	Baisse du seuil pour la réalisation des évaluations d'incidences Natura 2000				
16 : Adapter le suivi aux enjeux du Golfe	Interdiction des amersages et du survol à moins de 300 m en période hivernale : la réduction recherchée des perturbations sonores sera bénéfique à l'avifaune	La réduction recherchée des perturbations sonores sera bénéfique aux espèces animales, en particulier les plus sensibles (oiseaux, mammifères marins, ...)						
17 : Limiter les espèces exotiques envahissantes	Les opérations d'éradication des EEE sont susceptibles d'engendrer un dérèglement de l'avifaune notamment en période d'hivernage ou de reproduction.	Les opérations d'éradication des EEE sont susceptibles d'engendrer une dégradation d'habitats naturels ou de fonctionnalités écologiques.						La lutte contre les EEE benéfiques limite leur propagation sur les fonds, qui altère les habitats
18 : Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes	Améliore la préservation des lieux de repos/reproduction/nourrerie	Améliore la préservation d'habitats et de espèces associées, ainsi que de la biodiversité	amélioration connaissance et gestion interface (continuité)		Le maintien des marais doux ou saumâtres et leur gestion adaptée peut jouer un rôle tampon face à l'eutrophisation	Le maintien des marais doux ou saumâtres et leur gestion adaptée peut jouer un rôle tampon face à l'eutrophisation	Le maintien des marais doux ou saumâtres et leur gestion adaptée peut jouer un rôle tampon face à l'eutrophisation	
19 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation			Effet positif à long terme pour construire la trame verte	Effet positif à long terme pour la préservation des îles et îlots				
20 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tiennent compte des effets du changement climatique	Permet de maintenir en bon état ou de restaurer des habitats boisés servant de reposoirs et/ou nichoirs	Permet de maintenir en bon état ou de restaurer des habitats de boisement et forêt	Transcription réglementaire des documents d'urbanisme en particulier des éléments paysagers soutenant les corridors écologiques	Le renouvellement des boisements présents sur les îlots participe à leur identité paysagère			Rôle de filtre sur zones humides	
21 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale	Effet positif à long terme : maintien des lieux de repos/reproduction/nourrerie	Les outils de PAC devraient permettre la mise en place d'actions préservant les habitats benéfiques sensibles et d'actions préservant la tranquillité, et donc la présence d'oiseaux et autres espèces sensibles au dérèglement	effet indirect positif à long terme pour construire la trame verte	Effet indirect positif à long terme pour la préservation des îles et îlots			Les outils de PAC devraient aider à la mise en place d'actions réduisant le risque de contamination chimique des milieux	Les outils de PAC devraient aider à la mise en place d'actions préservant les habitats benéfiques sensibles

Enjeux environnementaux EES	Milieu naturel				Milieu physique			
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8
	Aifaune (espèces et habitats)	Écosystèmes littoraux et marins	Continuités écologiques	Îles et îlots	Qualité sanitaire (activités, usages et produits De la mer)	Eutrophisation	Micro-polluants organiques et métalliques	Équilibres et dynamiques hydrosédimentaires
22 : Améliorer la connaissance de la fréquentation des espaces maritimes et littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender les incidences sur l'aifaune	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets devrait permettre de mieux prendre en compte et préserver la biodiversité marine et l'équilibre des réseaux trophiques, de mieux appréhender la problématique des invasives et l'approche écosystémique de la pêche	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender les pressions sur les continuités écologiques	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender les pressions sur les îles et îlots	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender la qualité sanitaire des produits de la mer	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender les phénomènes d'eutrophisation	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender la problématique des contaminants	La prise en compte des effets cumulés des activités et projets pourrait permettre de mieux appréhender les impacts sur les fonds marins et sur l'hydrographie
23 : Améliorer la connaissance des interactions entre biodiversité et usages et leurs effets cumulés, tout en impliquant les acteurs	Les analyses de risques sur les différents usages impactant la biodiversité et l'étude des effets cumulés de la fréquentation permettront d'améliorer la préservation de cet enjeu	Les analyses de risques sur les différents usages impactant la biodiversité et l'étude des effets cumulés de la fréquentation permettront la préservation d'habitats et des espèces associées, ainsi que de la biodiversité et de l'équilibre des réseaux trophiques				La bancarisation des données servira à l'élaboration des études d'impact, et des données des suivis et des contrôles, pourrait permettre de mieux appréhender les phénomènes d'eutrophisation	La bancarisation des données servira à l'élaboration des études d'impact, et des données des suivis et des contrôles, pourrait permettre de mieux appréhender la problématique des contaminants	La bancarisation des données servira à l'élaboration des études d'impact, et des données des suivis et des contrôles, pourrait permettre de mieux appréhender les impacts sur les fonds marins et sur l'hydrographie
Définition des zones à vocation prioritaire	La pérennisation de la zone ouverte à la pratique du kite surf est susceptible d'engendrer des pressions, de même que la navigation dans la zone à vocation naturelle délimitée entre l'île aux Moines et le littoral d'Arzon	La pérennisation de la zone ouverte à la pratique du kite surf est susceptible d'engendrer des pressions, de même que la navigation dans la zone à vocation naturelle délimitée entre l'île aux Moines et le littoral d'Arzon	Les zones à vocation prioritaire de protection des espaces naturels contribuent à l'évitement des impacts sur cet enjeu	Les zones à vocation prioritaire de protection des espaces naturels contribuent à l'évitement des impacts sur cet enjeu				La priorisation de la gestion dans l'AMP peut contribuer à la réduction des pressions physiques induites par les activités humaines (les habitats des fonds sous-marins, dont dépendent beaucoup d'espèces, sont souvent parmi les enjeux prioritaires), et peut avoir un effet indirect si le maintien des conditions hydrographiques est identifié comme un enjeu fort de l'AMP
24 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage								
25 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités	Risque d'effets négatifs de l'organisation des mouillages et de l'utilisation des zones d'échouage si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effets négatifs de l'organisation des mouillages et de l'utilisation des zones d'échouage si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effets négatifs de l'organisation des mouillages et de l'utilisation des zones d'échouage si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	La maîtrise du développement de la plaisance réduit les pressions sur les îles et îlots	Les règlements des ZMEL peuvent organiser la récupération des eaux noires		Les règlements des ZMEL peuvent organiser la récupération des eaux noires et des fonds de certains produits (ex. : détergents non biodégradables)	Permet de réduire les impacts négatifs des mouillages sur les fonds marins
26 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe	Risque d'effets négatifs de la création de nouveaux accès terrestres et de l'entretien ou destruction d'ouvrages maritimes si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effets négatifs de la création de nouveaux accès terrestres et de l'entretien ou destruction d'ouvrages maritimes si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effets négatifs de la création de nouveaux accès terrestres et de l'entretien ou destruction d'ouvrages maritimes si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques					
27 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer	Risque d'effet négatif de la création de cales nouvelles si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effet négatif de la création de cales nouvelles si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques	Risque d'effet négatif de la création de cales nouvelles si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques		Effet positif si réduction de surface des ZMEL et/ou si amélioration de la gestion des risques de pollutions portuaires		Effet positif si réduction de surface des ZMEL et/ou si amélioration de la gestion des risques de pollutions portuaires	
28 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques	Encadrer la pratique du kite surf permet une gestion maîtrisée des impacts	Prescription de formes de canyons réduisant le système de vagues engendrant un effet positif		Prescription de formes de canyons réduisant le système de vagues engendrant un effet positif				
29 : S'assurer de la qualité du balisage dans les zones les plus fréquentées								
30 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés	Effet positif à long terme : maintien des lieux de reproduction/nourricerie	Permettra la préservation d'habitats et des espèces associées, ainsi que de la biodiversité		Contribue à améliorer la préservation des habitats naturels et la gestion de la biodiversité des paysages				
31 : Favoriser la cohérence terre-mer des transports collectifs et des déplacements doux pour accéder au littoral	Vigilance vis à vis des pressions et risques d'impacts potentiels résultant de nouvelles infrastructures de transfert ou report modal	Vigilance vis à vis des pressions et risques d'impacts potentiels résultant de nouvelles infrastructures de transfert ou report modal	Vigilance vis à vis des pressions et risques d'impacts potentiels résultant de nouvelles infrastructures de transfert ou report modal		Vigilance vis à vis du développement de transports maritimes à l'année et de navettes maritimes touristiques et de son empreinte environnementale		Vigilance vis à vis du développement de transports maritimes à l'année et de navettes maritimes touristiques et de son empreinte environnementale	
32 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	Effet positif direct si déplacement ou suspension de la SPL ou encadrement de son utilisation en secteurs sensibles, indirect si animation pédagogique et sensibilisation aux enjeux écologiques	Effet positif direct si déplacement ou suspension de la SPL ou encadrement de son utilisation en secteurs sensibles, indirect si animation pédagogique et sensibilisation aux enjeux écologiques	Effet positif direct si déplacement ou suspension de la SPL ou encadrement de son utilisation en secteurs sensibles, indirect si animation pédagogique et sensibilisation aux enjeux écologiques	La gestion et les études d'ouverture éventuelle de sentier littoral prennent en compte les enjeux du Golfe dont la préservation de l'identité paysagère et de la biodiversité des îles et îlots				
33 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de déstasse par rapport au sentier littoral	Diminuera la pression sur les lieux de reproduction/nourricerie	Permettra de mieux préserver les habitats et les espèces associées, ainsi que de la biodiversité	effet indirect positif à long terme pour construire la trame verte					
34 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux	Réduction des pressions liées à l'usage et au stationnement des engins motorisés	Réduction des pressions liées à l'usage et au stationnement des engins motorisés	Réduction des pressions liées à l'usage et au stationnement des engins motorisés					
35 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants	Réduction des pressions liées à l'usage des engins à moteur thermique	La réduction des perturbations sonores recherchée sera bénéfique aux espèces animales, en particulier les plus sensibles (oiseaux, mammifères marins, ...)					Pourrait favoriser les moteurs électriques, moins polluants que les moteurs thermiques	
36 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques		Effet indirect : contribue à la lutte contre le développement des espèces invasives						
37 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (ENR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe	Vigilance vis à vis du risque d'effet négatif si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques (éolien photovoltaïque...)	Vigilance vis à vis du risque d'effet négatif si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques (éolien, hydrolien, photovoltaïque...)	Vigilance vis à vis du risque d'effet négatif si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques (éolien, hydrolien, photovoltaïque...)	Vigilance vis à vis du risque d'effet négatif si prise en compte insuffisante des enjeux écologiques (éolien photovoltaïque...)				Vigilance vis à vis du risque d'incidence hydro-sédimentaire pour les EMR (projet d'hydroliennes dans le Golfe)
38 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe		Effet indirect : contribue à la lutte contre le développement des espèces invasives			Effet indirect : contribue à la sécurité sanitaire si diffusion des connaissances et renforcement de la vigilance sur les nouveaux virus et toxines			
39 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe								
40 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification	Tenir compte des zones de reproduction/alimentation/Repos	Vigilance vis à vis des modalités d'élaboration et de mise en œuvre afin d'assurer la prise en compte des enjeux écologiques	Vigilance vis à vis des modalités d'élaboration et de mise en œuvre afin d'assurer la prise en compte des enjeux écologiques	Vigilance vis à vis des modalités d'élaboration et de mise en œuvre afin d'assurer la prise en compte des enjeux écologiques				Une gestion souple du trait de côte est favorable à la non-perturbation des équilibres et dynamiques hydro-sédimentaires
41 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe					Effet indirect : contribue à la sécurité sanitaire si diffusion des connaissances et renforcement de la vigilance sur les nouveaux virus et toxines			
42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM								
Effets cumulés des actions	Vigilance vis à vis du risque d'effets cumulés notamment pour les actions 25, 26, 27 et 31	Vigilance vis à vis du risque d'effets cumulés notamment pour les actions 25, 26, 27 et 31	Vigilance vis à vis du risque d'effets cumulés notamment pour les actions 25, 26, 27 et 31					

Légende

++	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu qu'elle CIBLE
+	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu
	L'action n'a PAS D'EFFET sur l'enjeu, ou des effets MARGINAUX
+ - ?	L'action pourrait avoir des effets négatifs, ce qui soulève des POINTS DE VIGILANCE
--	L'action a des effets NEGATIFS sur l'enjeu, ce qui nécessite la mise en œuvre de mesures ERC

Enjeux environnementaux EES	Milieu humain										
	E11	E12	E13	E14	E15	E16	E17	E18	E19	E20	
	<p> Paysages (marins, littoraux et sous-marins) et patrimoine culturel maritime</p> <p> La suppression des mouillages sur certaines zones contribuera à restaurer/préserver les paysages littoraux. L'implantation des mouillages d'une ZMEL peut prendre en compte des aspects paysagers (fenêtres de visibilité)</p>	<p> Maintien et développement durable des activités et usages de la mer et de l'exploitation des ressources marines</p> <p> Contribuera à rendre la plaisance plus durable, pourrait favoriser le développement d'activités (gestionnaires, colporteurs d'effluents et déchets, fabricants d'ancreages « écologiques », ...)</p>	<p> Déchets en mer et sur le littoral</p> <p> Les règlements des ZMEL peuvent organiser la récupération des déchets</p>	<p> Risques littoraux (liés aux ondes technologiques et pollutions accidentelles)</p>	<p> Sécurité maritime des usagers du plan d'eau</p>	<p> Anticipation et adaptation au changement climatique</p>	<p> Consommation d'espace</p>	<p> Consommation énergétique et développement des énergies renouvelables</p>	<p> Gestion intégrée et durable de la mer et du littoral</p>	<p> Acquisition et diffusion de la connaissance</p>	
25 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités					+		Contribuera à rendre la plaisance plus durable en réduisant les surfaces occupées par les mouillages		Visa à améliorer l'organisation et la gestion des mouillages, tenant compte de la sensibilité des sites et la cohérence entre les communes	Diffusion d'informations sur la procédure, la sensibilité des sites et les techniques de mouillages moins impactantes	
26 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe	+	+							Visa à améliorer la gestion des activités en mer et sur le littoral, en prenant en compte l'ensemble des activités et leurs interactions	+	
27 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer							Enjeu ciblé par l'action qui vise à mieux partager l'espace maritime tout en améliorant la sécurité sur le plan d'eau	Effet positif si réduction de surfaces des ZMEL et/ou à optimisation en lien avec le développement de sites à multi-usages dérivés	Visa à améliorer la gestion des activités en mer et sur le littoral, en prenant en compte l'ensemble des activités et leurs interactions		
28 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques							Enjeu ciblé par l'action qui vise à mieux partager l'espace maritime tout en améliorant la sécurité sur le plan d'eau				
29 : S'assurer de la qualité du ballage dans les zones les plus fréquentées							Enjeu ciblé par l'action qui vise à améliorer la sécurité maritime des usagers				
30 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés							Devoir permettre d'améliorer la prévention des risques littoraux et de réduire la vulnérabilité, notamment d'éviter les biens en situation de prévision de crise	Peut contribuer à l'amélioration de la résilience	Dialogue, coordination, concertation et cohésion nécessaires entre les acteurs concernés	La mesure nécessaire à l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques des zones indésirables au cycle de vie des espaces	
31 : Favoriser la propriété terre-mer des transports collectifs et des déplacements doux pour accéder au littoral							Diminue la dépendance aux énergies fossiles et renforce la résilience des transports	Risque d'emprises nouvelles sur des espaces naturels pour assurer les continuités d'itinéraires	Réduit la consommation énergétique liée aux déplacements	Dialogue, coordination, concertation et cohésion nécessaires entre les acteurs concernés (notamment ceux de la filière nautique)	R&D sur les moteurs et les navires en général ; communication pour promouvoir des filières de transport de moindre empreinte environnementale
32 : Poursuivre l'ouverture et la gestion du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	Effet positif indirect : permet d'intégrer l'enjeu paysager à l'offre (mise en valeur et identité du Golfe)		Effet positif indirect si sensibilisation des randonneurs aux enjeux et participation au zéro déchet	La gestion et les études d'ouverture éventuelle de sentier littoral prennent en compte les enjeux du Golfe dont les risques littoraux				Effet neutre si déplacement ou suspension de la SPTI avec remise à l'état naturel		L'élaboration de l'offre-demande dialogue et concertation entre acteurs locaux, elle est directement favorable à la gouvernance	
33 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de déstassement par rapport au sentier littoral	Effet positif indirect : permet d'intégrer l'enjeu paysager à l'offre (mise en valeur et identité du Golfe)		Effet positif indirect si sensibilisation des randonneurs aux enjeux et participation au zéro déchet					Pas d'emprises nouvelles sur des espaces naturels pour assurer les continuités d'itinéraires si utilisation de chemins ou sentiers existants	Devoir faciliter le développement des modes actifs, et donc réduire la consommation énergétique liée aux déplacements	L'élaboration de l'offre-demande dialogue et concertation entre acteurs locaux, elle est directement favorable à la gouvernance	
34 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux								Contribue à la réduction de la vulnérabilité	Réduit la consommation énergétique liée aux déplacements	Dialogue, coordination, concertation et cohésion nécessaires entre les acteurs concernés	
35 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants								Diminue la dépendance aux énergies fossiles et renforce la résilience des transports	Les transports maritimes doux permettent une économie d'énergie	Dialogue, coordination, concertation et cohésion nécessaires entre les acteurs concernés (notamment ceux de la filière nautique)	R&D sur les moteurs et les navires en général ; communication pour promouvoir des moteurs peu bruyants
36 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques								Enjeu ciblé par l'action qui contribue au développement de la résilience du territoire	Enjeu ciblé par l'action qui contribue à la réduction de la consommation énergétique	Partage d'informations entre acteurs (gestionnaires, scientifiques, pêcheurs, associations, ...) et coordination pour communication voire mobilisation participative des usagers	Communication et diffusion vulgarisée des résultats d'études scientifiques et des PCAET élaborés sur le territoire concerné
37 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (ENR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe	Vigilance vis à vis du risque d'effet négatif si prise en compte insuffisante des enjeux paysagers (coïnen photovoltaïque...)							Contribue au développement de la résilience du territoire	Enjeu ciblé par l'action qui peut en outre contribuer au renforcement de l'efficacité énergétique	Dialogue, coordination, concertation et cohésion nécessaires entre les acteurs concernés	Communication et diffusion vulgarisée des résultats d'études scientifiques et des PCAET élaborés sur le territoire concerné
38 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe		Contribue à l'intégration du développement durable des activités et usages		Renforce la prévention des risques littoraux et l'acceptabilité de la stratégie afférente				Enjeu ciblé par l'action qui contribue au développement de la résilience du territoire		Permet d'améliorer la gestion des activités en mer et sur le littoral, en prenant en compte l'ensemble des activités et leurs interactions	Communication et diffusion vulgarisée des résultats d'études scientifiques sur le territoire concerné
39 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe		Contribue à l'intégration du développement durable des activités et usages		Renforce la prévention des risques littoraux et l'acceptabilité de la stratégie afférente				Enjeu ciblé par l'action qui contribue au développement de la résilience du territoire	Devoir contribuer à une gestion économe et rationnelle du foncier	Partage d'informations entre acteurs (gestionnaires, scientifiques, pêcheurs, associations, ...) et coordination pour communication voire mobilisation participative des usagers	Communication et diffusion vulgarisée des résultats d'études scientifiques sur le territoire concerné
40 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification		Contribue à l'intégration du développement durable des activités et usages, notamment si repli stratégique		La stratégie permet de mieux prendre en compte et prévenir les risques littoraux, et réduit la vulnérabilité				Enjeu ciblé par l'action qui contribue au développement de la résilience du territoire	Devoir contribuer à une gestion économe et rationnelle du foncier	L'élaboration de la stratégie demande dialogue et concertation entre acteurs locaux, elle est directement favorable à la gouvernance	Acquisition de connaissances (pour élaborer la stratégie puis la suivre) et diffusion de ces connaissances (par la stratégie et les outils mis en place)
41 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe									Optimisation des réunions/échanges/concertations ; mobilisation des outils numériques	Vigilance sur le partage effectif des connaissances et leur diffusion vers l'ensemble des acteurs y compris le grand public	Permet le développement et le partage des connaissances et leur capitalisation
42 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM									Optimisation des réunions/échanges/concertations ; mobilisation des outils numériques	Vigilance sur le partage et la diffusion du bilan de suivi-évaluation des acteurs y compris le grand public	Permet le développement et le partage des connaissances et leur capitalisation (centre de ressources mutualisé)
Effets cumulés des actions										Vigilance vis à vis de la capitalisation et de la diffusion des connaissances, vecteurs de sensibilisation et de mobilisation des acteurs en faveur d'une gestion intégrée et durable de la mer et du littoral, pour les actions 17,30, 41 et 42	

Légende

**	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu qu'elle CIBLE
+	L'action a des effets POSITIFS sur l'enjeu
	L'action n'a PAS D'EFFET sur l'enjeu, ou des effets MARGINAUX
+/-	L'action pourrait avoir des effets négatifs, ce qui soulève des POINTS DE VIGILANCE
-	L'action a des effets NEGATIFS sur l'enjeu, ce qui nécessite la mise en œuvre de mesures ERC

Cerema Ouest - DDT/ FD
8 juillet 2019 - v8